

NOTICE EXPLICATIVE

utile à l'**INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2021**

I - RENSEIGNEMENTS UTILES

**Les inscriptions administratives
pour l'année universitaire 2021 se dérouleront
DU 19 au 29 JANVIER 2021**

ATTENTION!



La clôture des inscriptions est le **29 janvier 2021**.
Aucune inscription ne sera possible en dehors de cette période.

Sur votre convocation sera fixée la date et l'heure de votre rendez-vous.
Aucune autre date ne sera délivrée.

Généralités sur les inscriptions administratives

Qu'est-ce que l'inscription administrative ?

C'est la formalité qui vous confère le statut d'étudiant(e) engagé(e) dans une formation en vue de l'obtention d'un diplôme. Elle se traduit concrètement par l'enregistrement d'un certain nombre d'informations vous concernant, par le paiement des droits universitaires et par la délivrance d'une carte d'étudiant(e). Vous devez toujours l'avoir sur vous dans l'enceinte de l'Université.

Le certificat de scolarité est délivré pour chaque inscription et année d'études. Il vous est conseillé d'en faire plusieurs copies dès réception : c'est un document très demandé tout au long de l'année pour accomplir différentes démarches administratives.

Il se présente sous forme d'une planche de 8 documents séparables :

- 5 certificats de scolarité originaux
- 1 quittance attestant du montant des droits d'inscriptions réglés à l'université
- 1 volet « Attestation d'affiliation au régime d'assurance maladie-maternité étudiants »
- 1 volet concernant vos codes et identifiants personnels pour l'accès aux ressources informatiques du campus

Votre carte d'étudiant(e) vous est fournie gratuitement au moment de votre inscription administrative. Si vous perdez ou vous faites voler votre carte étudiant(e) en cours d'année, vous devrez alors la faire rééditer afin de pouvoir vous présenter à vos examens ; cette réédition vous sera facturée 1.500 XPF qui seront à régler auprès de l'agence comptable de l'UNC.

L'inscription administrative est **obligatoire** et n'est valable que pour l'année universitaire en cours : elle conditionne votre inscription pédagogique (les enseignements que vous devez suivre) et la délivrance ultérieure de votre diplôme.

Remarques générales

- ☞ Les explications pour remplir votre dossier sont données dans l'ordre des rubriques du dossier.
- ☞ Changement de situation en cours d'année (état-civil, adresse, emploi, bourse...). A signaler immédiatement à l'accueil de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.
- ☞ Certaines rubriques renvoient à des listes de codes : indiquez précisément le code qui vous concerne et déterminez-en toujours un.
- ☞ Ecrivez lisiblement
- ☞ **N'oubliez pas de dater et de signer votre dossier**

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

ANNÉE UNIVERSITAIRE
(pour remplir correctement ce dossier, consulter la notice explicative)

Précisez l'année en cours

N° ÉTUDIANT

Pour les étudiants de l'UNC uniquement

I.N.E. obligatoire
ou BEA

(figure sur le relevé des notes du BAC)

Le numéro INE (Identifiant National des Etudiants) est un numéro attribué à chaque étudiant(e) qui l'identifie pendant toutes ses études dans l'enseignement supérieur français (un étudiant ne peut avoir deux numéros INE).

Il se compose de 11 caractères et il est **indiqué sur** :

- **Le relevé de décision ou le relevé de notes du bac (également appelé n° BEA, il se compose alors de 10 chiffres + 1 lettre)** pour les bacheliers de l'année et pour les bacheliers des années postérieures à 1995.
- **Le certificat de scolarité** pour les étudiants ayant fréquenté une université française depuis 1995

Les étudiants étrangers, les bacheliers avant 1995, les étudiants en reprise d'études ou bénéficiant de validation d'acquis, n'ayant jamais été inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français n'ont pas de numéro INE. Il vous en sera délivré un lors de votre inscription administrative à l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

CADRE A : Identité

A IDENTITÉ

1	<input type="checkbox"/> MONSIEUR	<input type="checkbox"/> MADAME
2	NOM de FAMILLE	
3	1 ^{er} PRÉNOM	4 NOM D'USAGE
	2 ^{ème} PRÉNOM	6 LIEU DE NAISSANCE
5	DATE DE NAISSANCE	8 NATIONALITÉ (1)
7	N° DÉPARTEMENT ou PAYS de NAISSANCE (1)	PAYS

7 N° département ou Pays de naissance (1) : se référer aux annexes 3 et 4

8 Nationalité : vous référer à l'annexe 4

CADRE B : Adresses

B ADRESSES (en capitales d'imprimerie)

1	ADRESSE STABLE (parents)	2	ADRESSE PENDANT L'ANNÉE UNIVERSITAIRE (étudiant) (si différente de l'adresse stable)
	TÉL.		TÉL. MOB.
	CODE POSTAL		CODE POSTAL
	COMMUNE (ou VILLE + PAYS pour l'étranger)		COMMUNE (ou VILLE + PAYS pour l'étranger)
	COURRIEL		

1 Adresse **stable** de vos parents ou celle où vous résidez habituellement

2 Adresse pendant l'année universitaire si différente de celle **stable**

CADRE C : Préparation envisagée pour 2021

C PRÉPARATION ENVISAGÉE POUR

1 VOUS VOUS INSCRIVEZ :

0 À TITRE PRINCIPAL FORMATION CHOISIE (1) _____

LICENCES UNIQUEMENT : TREC 5 TREC 7

3 À UN 2^{ME} DIPLÔME (complémentaire) _____

2 À TITRE D'AUDITEUR LIBRE

1 À UN CURSUS PARALLÈLE (CUMULATIF) CODE ÉTABLISSEMENT _____ CODE _____

VILLE _____

4 AU TITRE D'UN PROGRAMME D'ÉCHANGE INTERNATIONAL ERASMUS

AUTRES _____

2 S'AGIT-IL 1 D'UN REDOUBLEMENT ? 2 D'UNE RÉORIENTATION ?

3 EST-CE VOTRE PREMIÈRE INSCRIPTION EN 1^{RE} ANNÉE DE LICENCE ? NON 0 OU 1

1

0

A titre principal : il s'agit de la formation initiale choisie et qui sera suivie en priorité. Il faut cocher la case TREC qui correspond.

3

A un 2^{ème} diplôme : il s'agit de la formation secondaire choisie et qui sera suivie en parallèle de la formation principale (ex : M2 de droit à titre principal et Prépa CRFPA à titre secondaire).

2

A titre d'auditeur libre : concerne toute personne désirant s'inscrire et suivre les cours magistraux. Il ne confère pas le statut d'étudiant, ne permet pas d'assister aux travaux dirigés (TD), aux travaux pratiques (TP) et de se présenter aux examens. **Aucun diplôme ne peut être délivré.**

1

A un Coursus parallèle (cumulatif) : Cette rubrique concerne les étudiants inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (ex : CUPGE à titre principal et Licence à titre cumulatif).

4

Au titre d'un programme d'échange international : cette inscription vous concerne si vous vous inscrivez au titre d'un programme d'échange international ou européen ERASMUS.

2

Un redoublement : Cochez cette case si vous redoublez la même année.

Une réorientation : Cochez cette case si vous changez de filière (la demande de changement de filière se fait uniquement par dossier à récupérer à la direction des études et de la vie étudiante).

CADRE D : Titre d'accès à l'Université

D TITRE D'ACCÈS À L'UNIVERSITÉ (BACCALAUREAT / ÉQUIVALENCE)

① ANNÉE D'OBTENTION BACCALAUREAT / EQUIVALENCE MENTION

② ÉTABLISSEMENT VILLE DÉPARTEMENT

PAYS

①

Baccalauréat ou Equivalence : vous référer à l'annexe 2

Mention (1) : 1 = Passable

2 = Assez bien

3 = Bien

4 = Très bien

②

Code Etablissement (1) : vous référer à l'annexe 1 « Etablissements de Nouvelle-Calédonie »

Département du Bac (1) : vous réferez à l'annexe 3

Pays du Bac (1) : vous référer à l'annexe 4

CADRE E : Première inscription dans l'enseignement supérieur

E PREMIÈRE INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

① ANNÉE DE PREMIÈRE INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

② PREMIÈRE INSCRIPTION DANS UNE UNIVERSITÉ FRANÇAISE : ANNÉE UNIVERSITAIRE

ou /

① Veuillez indiquer l'année de votre 1^{ère} inscription dans l'enseignement supérieur (Université, BTS, CPGE, ESPE/IUFM, IUT..) en France ou à l'étranger

② Veuillez indiquer l'année de votre 1^{ère} inscription dans une université française

CADRE F : Dernier diplôme supérieur obtenu (Baccalauréat ou supérieur)

F DERNIER DIPLÔME SUPERIEUR OBTENU (BACCALAUREAT OU SUPERIEUR)

TYPE (1) OBTENU EN

LIBELLÉ DU DIPLÔME

SI ÉTABLISSEMENT DE NOUVELLE-CALÉDONIE OU UNIVERSITÉ CODE (1)

SINON DÉPARTEMENT (1) PAYS (1)

ÉTABLISSEMENT ET VILLE

TYPE (1) : Veuillez-vous référer à l'[annexe 5](#)

OBTENU EN : Veuillez indiquer l'année d'obtention de votre dernier diplôme

SI ETABLISSEMENT DE NOUVELLE-CALÉDONIE OU UNIVERSITÉ CODE (1) : Veuillez-vous référer aux [annexes 1 et 6](#)

SINON DEPARTEMENT (1) : Département français, vous référer à l'[annexe 3](#)

CADRE G : Situation l'année précédente

G SITUATION L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> A - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE | <input type="checkbox"/> H - UNIVERSITE (HORS IUT, ESPE, ECOLE D'INGENIEURS UNIVERSITAIRE) | <input type="checkbox"/> P - ETABLISSEMENT ETRANGER D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OU SECONDAIRE / ou LYCEE FRANÇAIS A L'ETRANGER |
| <input type="checkbox"/> B - BTS | <input type="checkbox"/> J - ECOLE DE COMMERCE, Gestion | <input type="checkbox"/> S - AUTRE ETABLISSEMENT OU CURSUS |
| <input type="checkbox"/> C - IUT | <input type="checkbox"/> K - ENS, Grands Etablissements
Instituts catholiques | <input type="checkbox"/> T - NON SCOLARISE L'ANNEE PRECEDENTE
ET JAMAIS ENTRE DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR (PRISE D'ETUDES DIFFEREE) |
| <input type="checkbox"/> D - CPGE | <input type="checkbox"/> M - ESPE | <input type="checkbox"/> U - NON SCOLARISE L'ANNEE PRECEDENTE
MAIS PRECEDEMMENT ENTRE DANS
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(REPRISE D'ETUDES) |
| <input type="checkbox"/> E - ECOLE D'INGENIEURS | <input type="checkbox"/> Q - ETABLISSEMENT ETRANGER D'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE | |
| <input type="checkbox"/> G - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
PAR CORRESPONDANCE | | |

Veuillez cocher la case correspondante à votre situation

CADRE H : Bourses et exonérations

H BOURSES ET EXONÉRATIONS

- NON BOURSIER
- BOURSE ÉTAT - (Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie)
- BOURSE ÉTAT - (Vice-Rectorat de Wallis et Futuna)
- BOURSE PROVINCE SUD
- BOURSE PROVINCE NORD
- BOURSE PROVINCE ILES LOYAUTÉ
- BOURSE AMBASSADE DE FRANCE AU VANUATU
- BOURSIER NON EXONÉRÉ
- BOURSE TERRITORIALE DE FORMATION
- AUTRE :

BOURSE COMPLÉMENTAIRE

- PAS D'AUTRE BOURSE
- BOURSE PROVINCE SUD
- BOURSE PROVINCE NORD
- BOURSE PROVINCE ILES LOYAUTÉ

CITÉ UNIVERSITAIRE

- DEMANDE DE CHAMBRE EN CITÉ UNIVERSITAIRE

Veuillez cocher la case correspondant à votre situation.

ATTENTION

Présentez-vous lors de votre rendez-vous d'inscription avec **votre justificatif d'attribution de bourse**, quel que soit l'organisme qui vous alloue une bourse.

En l'absence de l'original de l'avis d'attribution de bourse, **vous ne serez pas considéré comme boursier** et vous devrez **vous acquitter** de la totalité des droits d'inscription.

CADRE I : Situation sociale

G SITUATION SOCIALE

• AFFILIATION AU RÉGIME "MALADIE MATERNITÉ ÉTUDIANT"

BÉNÉFICIEZ-VOUS DE LA COUVERTURE SOCIALE CAFAT ? (Voir notice)

- OUI (en tant que salarié(e)) ou par vos parents (en tant qu'ayant-droit)
- NON (AUTRES CAS) :

VOUS DEVEZ ADHÉRER A L'ASSURANCE "MALADIE-MATERNITÉ" DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS.

COTISATION 100% 0% 25% 50% 75%

BÉNÉFICIEZ-VOUS D'UNE MUTUELLE ?

- OUI (vous êtes déjà couvert par une mutuelle santé) ou par vos parents (en tant qu'ayant-droit)
- NON : VOUS DEVEZ ADHÉRER A UNE MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE

COTISATION 100% 10% 0%

Veuillez cocher la case correspondante à votre situation

- ☞ **Vous avez moins de 21 ans** à la date de la rentrée universitaire 2021 et ayant-droit de vos parents, vous devrez vous munir lors de votre inscription de leurs cartes CAFAT et MUTUELLE sur lesquelles votre nom figure
- ☞ **Vous avez 21 ans** et **moins de 28 ans** à la date de la rentrée universitaire 2021, vous devez vous inscrire en tant qu'assuré social auprès de la CAFAT et de la MUTUELLE avec les frais d'inscriptions correspondants et indiqués sur la fiche « Droits de scolarité 2021 »
- ☞ **Vous avez 28 ans ou plus** à la date de la rentrée universitaire 2021, vous avez la responsabilité de vous adhérer à la CAFAT et une MUTUELLE.

CADRE J : Renseignements divers

K RENSEIGNEMENTS DIVERS

1 RELEVEZ-VOUS D'UN DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC FINANCEMENT PUBLIC OU PRIVÉ ?

NON 0

OUI 1

2 AVEZ-VOUS DÉJÀ INTERROMPU VOS ÉTUDES ?

NON 0

OUI 1

• DURÉE TOTALE DE L'INTERRUPTION - Nombre d'années

FC

FP

3 RECENSEMENT ET JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC) (1)

SITUATION A JOUR

ATTESTATION JDC NON FOURNIE

4 PRÉSENTEZ-VOUS UN HANDICAP ? oui non CODE (1)

5 PROFESSION DES PARENTS Père (ou tuteur) Mère (ou tutrice)

3 RECENSEMENT ET JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (ex JDC)

Le recensement est obligatoire : « Tout français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser » (article L.112-3 du code du service national).

Le Code prévoit que les jeunes hommes et femmes de nationalité française doivent impérativement être recensé(e)s à partir de leur 16^{ème} anniversaire et au plus tard à l'âge de 25 ans, à noter que :

- Le recensement s'effectue auprès de la Mairie de votre domicile, à partir de 16 ans. **Une attestation de recensement est délivrée. Apporter une photocopie de cette attestation** uniquement si la journée d'appel n'a pas encore été effectuée.
- La participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) a lieu au plus tard à la date d'anniversaire de la 19^{ème} année. Apporter une photocopie de cette attestation de participation si l'étudiant a effectué la JDC.
- En cas d'exemption, fournir l'attestation d'exemption

Attention : l'étudiant qui fournirait un document provisoire au moment de son inscription (ex : JDC, notification de bourse) mais qui ne fournirait pas au cours du mois suivant les justificatifs définitifs verra son inscription administrative annulée.

4 SOUHAITEZ-VOUS DECLARER UNE SITUATION DE HANDICAP ? Vous référer à l'[annexe 7](#)

5 PROFESSION DES PARENTS : vous référer à l'[annexe 8](#)

Données personnelles :

1 - Vos données sont collectées afin notamment : d'alimenter le référentiel d'identité numérique et qui vous permet l'accès à l'ensemble des services numériques de l'Université notamment les plateformes d'enseignement en ligne ; de permettre au service de médecine de prévention : (uniquement données administratives d'état civil) de vous convoquer à un rendez-vous ; d'être vos représentants aux instances de l'Université ; de gérer votre cursus universitaire et vos inscriptions pédagogiques ; de réaliser des traitements à des fins de statistiques : études, enquêtes, indicateurs portant sur le suivi des étudiants pendant leurs études (notamment en matière de conditions de vie et d'études, d'évaluation des formations et enseignements, de suivi des parcours de formations...).

Certaines données peuvent être transmises à des organismes avec lesquels l'Université a des obligations, tels que : les services des bourses (Etat, Provinciaux, Gouvernement du Vanuatu, Ambassade de France au Vanuatu...), les agents habilités des organismes de sécurité sociale et des mutuelles étudiantes ; le MESRI (Ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation) et le Vice rectorat, pour les effectifs d'étudiants et de diplômés (application SISE) mais aussi pour les enquêtes sur les conditions de vie des étudiants organisées par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE-national) et pour des enquêtes sur l'insertion professionnelle organisée par le Centre d'Études et de Recherche sur les Qualifications (Le CEREQ) ; l'enquête sur l'insertion professionnelle des Docteurs ; d'autres universités (si la formation que vous suivez s'inscrit dans une collaboration pédagogique. En cas de changement d'établissement, votre dossier administratif est transmis à votre université de destination.

2 - Votre photographie est indispensable pour la délivrance de votre carteSup. Elle peut également, dans un cadre pédagogique ou de bonne gestion administrative, être intégrée aux outils de scolarité et pédagogiques (Scolaitx, trombinoscope, IP Web et Groupenotes) à l'usage exclusif des services de l'Université (Enseignants, bureaux de scolarité, Bibliothèque Universitaire, service informatique...).

J'accepte que ma photo soit utilisée à des fins administratives et pédagogiques ? : OUI NON

3 - En application de loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000886460/2020-11-30/>) Vous pouvez faire valoir vos droits (accès, rectification, opposition...) auprès du Délégué à la Protection des Données par mail donnees.personnelles@unc.nc ou par courrier : Université de Nouvelle-Calédonie BP R4 - 98851 Nouméa Cedex NOUVELLE-CALÉDONIE. Si vous n'obtenez pas de réponse dans un délai raisonnable, vous pouvez porter une réclamation auprès de l'autorité de contrôle à savoir la CNIL conformément à l'article 13 du RGPD.

Je ne souhaite pas bénéficier de l'offre Multisport (sport loisirs et événements sportifs - 1 000 F/an)

Je soussigné(e) certifie exacts les renseignements portés ci-dessus

Le _____

Pour l'étudiant(e)
et/ou son représentant légal le cas échéant
(Étudiant[e] mineur[e])

N'oubliez pas de dater et de signer votre dossier

Merci de bien prendre connaissance du texte « Données personnelles » et de la réglementation (page 4)



La page 4 est strictement réservée à l'administration et ne doit faire l'objet d'aucune rature ou autres notations de votre part.

L'inscription est individuelle et personnelle.

Aucun dossier ne doit être retourné à l'université par la poste.

Annexe 1 : Codes des Etablissements de Nouvelle-Calédonie

CODE	TYPE	ETABLISSEMENTS	COMMUNE
9830294C	LP	LYCEE PERE GUENEAU	BOURAIL
9830272D	LP	LYCEE St FRANCOIS D'ASSISE	BOURAIL
9830557N	LP	LYCEE DU GRAND NOUMEA	DUMBEA
9830268Z	LA	LYCEE DE NEDIVIN	HOUAILOU
9830537S	LP	LYCEE DO NEVA	HOUAILOU
9830299H	LP	LYCEE JOHANNA VAKIE	HOUAILOU
9830483H	LP	LYCEE WILLIAMA HAUDRA	LIFOU
9830516U	LP	LYCEE PROFESSIONNEL DE LA ROCHE (ALP)	MARE
9830693L	LP	LYCEE POLYVALENT DU MONT DORE	MONT-DORE
9830401U	LP	LYCEE St PIERRE CHANEL	MONT-DORE
9830484M		GRETA NORD - ILES	NOUMEA
9830485N		GRETA SUD	NOUMEA
9830006P	LP	LYCEE AUGUSTE ESCOFFIER	NOUMEA
9830261S	LGT	LYCEE BLAISE PASCAL	NOUMEA
9830377T	LP	LYCEE DO KAMO	NOUMEA
9830003L	LGT	LYCEE JULES GARNIER	NOUMEA
9830002K	LGT	LYCEE LAPEROUSE	NOUMEA
9830305P	LP	SECTION ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INDUSTRIEL LJG	NOUMEA
9830269A	LP	LYCEE St JOSEPH DE CLUNY	NOUMEA
9830306R	LP	LYCEE PETRO ATTITI	NOUMEA
9830504F	LGT	LYCEE APOLLINAIRE ANOVA	PAITA
9830270B	LP	LYCEE JEAN XXIII	PAITA
9830271C	LP	LYCEE MARCELIN CHAMPAGNAT	PAITA
9830507J	LGT	LYCEE ANTOINE KELA	POINDIMIE
9830512P	LP	LYCEE PROFESSIONNEL DE POINDIMIE ALP	POINDIMIE
9830273E	LP	LYCEE GABRIEL RIVAT	POUEBO
9830484J	LGT	LYCEE AGRICOLE DE POUEMBOUT (AGRI)	POUEMBOUT
9830635Y	LGT	Section d'enseignement général annexée au LYCEE AGRICOLE DE POUEMBOUT	POUEMBOUT
9830460H	LP	LYCEE AUGUSTIN TY	TOUHO

Annexe 2 : Codification Baccalauréats et Equivalences

BACCALAUREATS obtenus après 1994	
CODE	DENOMINATIONS
ES	BAC ES - ECONOMIQUE ET SOCIALE
ES1	BAC ES - ECONOMIQUE ET SOCIALE - SPECIALITE SCIENCES ECONOMIQUE ET SOCIALES
ES2	BAC ES - ECONOMIQUE ET SOCIALE - SPECIALITE SCIENCES MATHEMATIQUE APPLIQUEE
ES3	BAC ES - ECONOMIQUE ET SOCIALE - SPECIALITE LANGUES VIVANTES
L	BAC L - LITTERAIRE
L1	BAC L - LITTERAIRE - SPECIALITE MATHEMATIQUES
L2	BAC L - LITTERAIRE - SPECIALITE LANGUES VIVANTES
L3	BAC L - LITTERAIRE - SPECIALITE LANGUES ANCIENNES
L4	BAC L - LITTERAIRE - SPECIALITE ARTS
S	BAC S - SCIENTIFIQUE
S1	BAC S - SCIENTIFIQUE - SPECIALITE MATHEMATIQUES
S2	BAC S - SCIENTIFIQUE - SPECIALITE PHYSIQUE ET CHIMIE
S3	BAC S - SCIENTIFIQUE - SPECIALITE SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
S4	BAC S - SCIENTIFIQUE - SPECIALITE BIOLOGIE, ECOLOGIE
S5	BAC S - SCIENTIFIQUE - SPECIALITE TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE
SAA	BAC - SERIE ARTS APPLIQUES
SH	BAC HOT - HOTELIERIE
SMS	BAC SMS - SCIENCES MEDICO-SOCIALES
STAE	BAC STAE - SCIENCES TECHNOLOGIQUES DE L'AGRONOMIE ET ENVIRONNEMENT
STI	BAC STI - SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES
STI1	BAC STI - SCIENCES ET TECH. INDUSTRIELLES - SPECIALITE GENIE MECANIQUE
STI2	BAC STI - SCIENCES ET TECH. INDUSTRIELLES - SPECIALITE GENIE ELECTRONIQUE
STI3	BAC STI - SCIENCES ET TECH. INDUSTRIELLES - SPECIALITE GENIE ELECTROTECHNIQUE
STI4	BAC STI - SCIENCES ET TECH. INDUSTRIELLES - SPECIALITE GENIE CIVIL
STI5	BAC STI - SCIENCES ET TECH. INDUSTRIELLES - SPECIALITE GENIE ENERGETIQUE
STI6	BAC STI - SCIENCES ET TECH. INDUSTRIELLES - SPECIALITE GENIE MATERIAUX
STL	BAC STL - SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE LABORATOIRE
STL1	BAC STL - SCIENCES ET TECH. DE LABORATOIRE - SPECIALITE BIOCHIMIE, GENIE BIOLOGIQUE
STL2	BAC STL - SCIENCES ET TECH. DE LABORATOIRE - SPECIALITE CHIMIE
STL3	BAC STL - SCIENCES ET TECH. DE LABORATOIRE - SPECIALITE PHYSIQUE
STPA	BAC STPA - SCIENCES TECHN. DU PRODUIT AGRO-ALIMENTAIRE
STT	BAC STT - SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES
STT1	BAC STT - SCIENCES ET TECH. TERTIAIRES - SPECIALITE ACTION ET COMM. ADM.
STT2	BAC STT - SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES - SPECIALITE COMPTABILITE, GESTION
STT3	BAC STT - SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES - SPECIALITE ACTION ET COMMUNICATION COMM.
STT4	BAC STT - SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES - SPECIALITE INFORMATIQUE, GESTION
TMD	BAC - TECHNIQUES DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

EQUIVALENCES	
CODE	DENOMINATIONS
0030	CAPACITE EN DROIT
0031	TITRE ETRANGER ADMIS EN EQUIVALENCE DU BAC
0032	TITRE Français ADMIS EN DISPENSE DU BAC
0033	E.S.E.U. OU D.A.E.U. OPTION A
0034	E.S.E.U. OU D.A.E.U. OPTION B
0035	PROMOTION SOCIALE
0036	VALIDATION D'ETUDES, D'EXPERIENCES PROFESSIONNELLES, D'ACQUIS PERSONNELS
0037	AUTRES CAS DE NON BACHELIERS

BACCALAUREATS obtenus avant 1995	
CODE	DENOMINATIONS
A	BAC A - PHILISOPHIE - LETTRES
A1	BAC A1 - LETTRES - SCIENCES
A2	BAC A2 - LETTRES - LANGUES
A3	BAC A3 - LETTRES - ARTS PLASTIQUES
A4	BAC A4 - LANGUES - MATHEMATIQUES
A5	BAC A5 - LANGUES
A6	BAC A6 - EDUCATION MUSICALE
A7	BAC A7 - ARTS PLASTIQUES
B	BAC B - ECONOMIE ET SOCIALE
C	BAC C - MATHEMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES
D	BAC D - MATHEMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE
DP	BAC D' - SCIENCES AGRONOMIQUES ET TECHNIQUES
E	BAC E - MATHEMATIQUES ET TECHNIQUES
F	BAC F - SPECIALITE NON PRECISEE
F1	BAC F1 - CONSTRUCTION MECANIQUE
F2	BAC F2 - ELECTRONIQUE
F3	BAC F3 - ELECTROTECHNIQUE
F4	BAC F4 - GENIE CIVIL
F5	BAC F5 - PHYSIQUE
F6	BAC F6 - CHIMIE
F7	BAC F7 - SCIENCES BIOLOGIQUES OPTION BIOCHIMIE
F7P	BAC F7' - SCIENCES BIOLOGIQUES OPTION BIOLOGIE
F8	BAC F8 - SCIENCES MEDICO-SOCIALES
F9	BAC F9 - EQUIPEMENT TECHNIQUE DU BATIMENT
F10	BAC F10 - MICROTECHNIQUE
F10A	BAC F10A - MICROTECHNIQUE OPTION APPAREILLAGE
F10B	BAC F10B - MICROTECHNIQUE OPTION OPTIQUE
F11	BAC F11 - MUSIQUE
F11P	BAC F11' - DANSE
F12	BAC F12 - ARTS APPLIQUES
G	BAC G - SPECIALITE NON PRECISEE
G1	BAC G1 - TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
G2	BAC G2 - TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION
G3	BAC G3 - TECHNIQUES COMMERCIALES
H	BAC H - TECHNIQUES INFORMATIQUES
HOT	BAC - HOTELIERIE
MAT	BAC MATHEMATIQUES

AUTRES BACCALAUREATS	
CODE	DENOMINATIONS
0001	BACCALAUREAT INTERNATIONAL
0021	BAC PROFESSIONNEL INDUSTRIEL
0022	BAC PROFESSIONNEL TERTIAIRE
0023	BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Annexe 3 : Codes des Départements de naissance

1	Ain	48	Lozère	971	Guadeloupe
2	Aisne	49	Maine-et-Loire	972	Martinique
3	Allier	50	Manche	973	Guyane
4	Alpes de Haute-Provence	51	Marne	974	La Réunion
5	Hautes alpes	52	Haute-Marne	975	Saint-Pierre-et-Miquelon
6	Alpes-Maritimes	53	Mayenne	976	Mayotte
7	Ardèche	54	Meurthe-et-Moselle	977	St Barth
8	Ardennes	55	Meuse	978	St Martin
9	Ariège	56	Morbihan	986	Wallis et Futuna
10	Aube	57	Moselle	987	Polynésie Française
11	Aude	58	Nièvre	988	Nouvelle-Calédonie
12	Aveyron	59	Nord	991	Monaco
13	Bouches-du-Rhône	60	Oise		
14	Calvados	61	Orne		
15	Cantal	62	Pas-de-Calais		
16	Charente	63	Puy-de-Dôme		
17	Charente-Maritime	64	Pyrénées-Atlantiques		
18	Cher	65	Hautes-Pyrénées		
19	Corrèze	66	Pyrénées-Orientales		
02A	Corse du Sud	67	Bas-Rhin		
02B	Haute-Corse	68	Haut-Rhin		
21	Côte-d'Or	69	Rhône		
22	Côtes-d'Armor	70	Haute-Saône		
23	Creuse	71	Saône-et-Loire		
24	Dordogne	72	Sarthe		
25	Doubs	73	Savoie		
26	Drôme	74	Haute-Savoie		
27	Eure	75	Paris		
28	Eure-et-Loir	76	Seine-Maritime		
29	Finistère	77	Seine-et-Marne		
30	Gard	78	Yvelines		
31	Haute-Garonne	79	Deux-Sèvres		
32	Gers	80	Somme		
33	Gironde	81	Tarn		
34	Hérault	82	Tarn-et-Garonne		
35	Ille-et-Vilaine	83	Var		
36	Indre	84	Vaucluse		
37	Indre-et-Loire	85	Vendée		
38	Isère	86	Vienne		
39	Jura	87	Haute-Vienne		
40	Landes	88	Vosges		
41	Loir-et-Cher	89	Yonne		
42	Loire	90	Territoire de Belfort		
43	Haute-Loire	91	Essonne		
44	Loire-Atlantique	92	Hauts-de-Seine		
45	Loiret	93	Seine-Saint-Denis		
46	Lot	94	Val-de-Marne		
47	Lot-et-Garonne	95	Val-d'Oise		

Annexe 4 : Codes PAYS

319	ACORES, MADERE	238	COREE	207	ISRAEL	103	NORVEGE	318	SOMALIE
212	AFGHANISTAN	406	COSTA RICA	127	ITALIE	100	NOUVELLE-CALEDONIE (France)	343	SOUDAN
303	AFRIQUE DU SUD	326	COTE D'IVOIRE	426	JAMAIQUE	502	NOUVELLE-ZELANDE	307	SOUDAN ANGLLO-EGYPTIEN, KENYA, OUGANDA
125	ALBANIE	119	CROATIE	217	JAPON	250	OMAN	235	SRI LANKA
352	ALGERIE	407	CUBA	222	JORDANIE	339	OUGANDA	104	SUEDE
109	ALLEMAGNE	101	DANEMARK	211	KAMTCHATKA	258	OUZBEKISTAN	140	SUISSE
130	ANDORRE	399	DJIBOUTI	149	KAZAKHSTAN	152	OUZBEKISTAN	437	SURINAME
395	ANGOLA	438	DOMINIQUE	256	KAZAKHSTAN	213	PAKISTAN	391	SWAZILAND
441	ANTIGUA-ET-BARBUDA	301	EGYPTE	332	KENYA	413	PANAMA	206	SYRIE
201	ARABIE SAOUDITE	414	EL SALVADOR	150	KIRGHIZISTAN	510	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE	259	TADJIKISTAN
415	ARGENTINE	247	EMIRATS ARABES UNIS	257	KIRGHIZISTAN	421	PARAGUAY	153	TADJIKISTAN
146	ARMENIE	420	EQUATEUR	513	KIRIBATI	135	PAYS-BAS	236	TAIWAN
252	ARMENIE	317	ERYTHREE	157	KOSOVO	422	PEROU	325	TANGER
501	AUSTRALIE	134	ESPAGNE	240	KOWEIT	220	PHILIPPINES	309	TANZANIE
990	AUTRES PAYS	106	ESTONIE	100	LA REUNION (France)	503	PITCAIRN (ILE)	344	TCHAD
110	AUTRICHE	228	ETATS MALAIS NON FEDERES	403	LABRADOR	122	POLOGNE	115	TCHECOSLOVAQUIE
147	AZERBAIDJAN	404	ETATS-UNIS	241	LAOS	100	POLYNESIE FRANCAISE (France)	116	TCHEQUE (REPUBLIQUE)
253	AZERBAIDJAN	315	ETHIOPIE	348	LESOTHO	139	PORTUGAL	505	TERR. DES USA EN OCEANIE
436	BAHAMAS	999	ETR SANS AUTRE INDICATION	107	LETTONIE	221	POS. BRITANNIQUES PROCHE-ORIENT	427	TERR. DU ROYAUME-UNI
249	BAHREIN	156	EX-REP YOUNGOS. DE MACEDOINE	205	LIBAN	313	PROV ESPAGNOLES D'AFRIQUE	432	TERR. D'USA EN AMERIQUE
246	BANGLADESH	508	FIDJI	302	LIBERIA	248	QATAR	402	TERRE-NEUVE
434	BARBADE	105	FINLANDE	316	LIBYE	141	REP. DEMO ALLEMANDE	431	TERRITOIRE DES PAYS-BAS
131	BELGIQUE	100	FRANCE	113	LIECHTENSTEIN	354	RÉP. DÉM DU CONGO	425	TER.DU Royaume-Uni
429	BELIZE	328	GABON	108	LITUANIE	262	REP. DEMO. DU TIMOR ORIENT.	219	THAILANDE
327	BENIN	304	GAMBIE	137	LUXEMBOURG	517	REPUBLIQUE DES ILES PALAOS	345	TOGO
214	BHOUTAN	261	GAZA ET JERICHO	232	MACAO	408	REPUBLIQUE DOMINICAINE	509	TONGA
148	BIELORUSSIE	255	GEORGIE	333	MADAGASCAR	251	REPUBLIQUE DU YEMEN	433	TRINITE-ET-TOBAGO
224	BIRMANIE	329	GHANA	227	MALAISIE	142	REP. FEDERALE D'ALLEMAGNE	351	TUNISIE
418	BOLIVIE	133	GIBRALTAR	334	MALAWI	114	ROUMANIE	210	TURKESTAN RUSSE
118	BOSNIE-HERZEGOVINE	126	GRECE	229	MALDIVES	132	ROYAUME-UNI	154	TURKMENISTAN
347	BOTSWANA	435	GRENADE	335	MALI	123	RUSSIE	260	TURKMENISTAN
416	BRESIL	430	GROENLAND TER. DU DANEMARK	144	MALTE	340	RWANDA	208	TURQUIE
225	BRUNEI	971	GUADELOUPE	218	MANDCHOURIE	353	SAHARA OCCIDENTAL	124	TURQUIE D'EUROPE
111	BULGARIE	409	GUATEMALA	350	MAROC	442	SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES	511	TUVALU
331	BURKINA	330	GUINEE	515	MARSHALL (ILES)	306	SAINTE-HELENE	155	UKRAINE
321	BURUNDI	314	GUINEE EQUATORIALE	390	MAURICE	439	SAINTE-LUCIE	423	URUGUAY
234	CAMBODGE	392	GUINEE-BISSAU	336	MAURITANIE	128	SAINT-MARIN	514	VANUATU
322	CAMEROUN	428	GUYANA	100	MAYOTTE (France)	975	SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	129	VATICAN, ou SAINT-SIEGE
305	CAMEROUN ET TOGO	973	GUYANE FRANCAISE	405	MEXIQUE	440	ST-VINCENT-ET-LES GRENADINES	424	VENEZUELA
401	CANADA	410	HAITI	516	MICRONESIE	512	SALOMON (ILES)	243	VIET NAM
396	CAP-VERT	504	HAWAII (ILES)	151	MOLDAVIE	506	SAMOA OCCIDENTALES	244	VIET NAM DU NORD
323	REP. CENTRAFRICAINE	411	HONDURAS	138	MONACO	099	SANS DEP. FRAN. A L'ETRANGER	245	VIET NAM DU SUD
417	CHILI	230	HONG-KONG	242	MONGOLIE	394	SAO TOME-ET-PRINCIPE	100	WALLIS ET FUTUNA (France)
216	CHINE	112	HONGRIE	120	MONTENEGRO	341	SENEGAL	233	YEMEN DEMOCRATIQUE
254	CHYPRE	320	ILES PORTUGAISES	393	MOZAMBIQUE	121	SERBIE	202	YEMEN (REPUBLIQUE ARABE DU)
143	CHYPRE	223	INDE	311	NAMIBIE	398	SEYCHELLES	312	ZAIRE
419	COLOMBIE	231	INDONESIE	507	NAURU	209	SIBERIE	346	ZAMBIE
397	COMORES	204	IRAN	215	NEPAL	342	SIERRA LEONE	308	ZANZIBAR
324	CONGO	203	IRAQ	412	NICARAGUA	226	SINGAPOUR	310	ZIMBABWE
237	COREE	136	IRLANDE, ou EIRE	337	NIGER	117	SLOVAQUIE		
238	COREE (REPUBLIQUE DE)	102	ISLANDE	338	NIGERIA	145	SLOVENIE		

Annexe 5 : Codes Type de diplôme

1	Diplôme d'établissement étranger secondaire
2	Diplôme d'établissement étranger supérieur
3	Diplôme de formation générale de santé de grade licence
A	Baccalauréat
B	B.T.S.
C	D.U.T.
D	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE
E	Diplôme d'ingénieur (universitaire ou non)
F	Diplôme universitaire d'entrée en 1er cycle (DAEU etc...)
I	D.E.U.G. (y compris DEUP et DEUG IUP)
K	Fin 1ère année de médecine, pharmacie ou odontologie
L	Diplôme du secteur paramédical et social
M	Autre diplôme universitaire de 1er cycle hors DUT
N	Licence et licence LMD
Q	Maîtrise (y compris maîtrise IUP, MST, MSG, MIAGE)
R	Autre diplôme de 2nd cycle (hors dipl. ingénieur univ.)
U	Diplôme universitaire de 3ème cycle (hors dipl. ingénieur univ.)
V	Diplôme de fin de 2nd cycle des études médicales et pharmaceutiques
Y	Autre diplôme supérieur
Z	Aucun diplôme supérieur

Annexe 6 : Codes des Universités

ACADEMIE	CODE	ETABLISSEMENT	ACADEMIE	CODE	ETABLISSEMENT	
Aix-Marseille	0131842G	Université Aix-Marseille 1 (Provence)	Nantes	0440984F	Université Nantes	
	0131843H	Université Aix-Marseille 2 (Méditerranée)		0490970N	Université Angers	
	0132364Z	Université Aix-Marseille 3 (Paul-Cézanne)		0720916E	Université Le Mans	
	0840685N	Université d'Avignon (Pays du Vaucluse)		0060931E	Université Nice (Sophia Antipolis)	
Amiens	0601223D	Université Technologie Compiègne	Nice	0830766G	Université Toulon (Toulon et du var)	
	0801344B	Université Amiens (Picardie Jules Verne)		Nouvelle-Calédonie	9830445S	Université Nouvelle Calédonie
Besançon	0250082D	ENSMM Besançon	Orléans-Tours		0370800U	Université Tours (François Rabelais)
	0251215K	Université Besançon (Franche Comté)		0410981U	ENS Nature Paysage Blois	
	0900424X	Université techno. Belfort Montbéliard		0450855K	Université Orléans	
Bordeaux	0331764N	Université Bordeaux 1 (Sciences et Technologies)	Paris	0750736T	Université Paris 9 (Dauphine)	
	0331765P	Université Bordeaux 2 (Victor Segalen)		0751717J	Université Paris 1 (Panthéon Sorbonne)	
	0331766R	Université Bordeaux 3 (Michel de Montaigne)		0751718K	Université Paris 2 (Panthéon Assas)	
	0332929E	Université Bordeaux 4 (Montesquieu)		0751719L	Université Paris 3 (Sorbonne Nouvelle)	
	0640251A	Université Pau (Pays de l'Adour)		0751720M	Université Paris 4 (Sorbonne)	
Caen	0141408E	Université Caen (Basse Normandie)		0751721N	Université Paris 5 (René Descartes)	
Clermont Ferrand	0631262E	Université Clermont Ferrand 1 (Auvergne)		0751722P	Université Paris 6 (Pierre et Marie Curie)	
	0631525R	Université Clermont Ferrand 2 (Blaise Pascal)		0751723R	Université Paris 7 (Denis Diderot)	
Corse	7200664J	Université Corse (Pascal Paoli)		0753428U	Institut Physique du Globe	
Créteil	0772502B	Université Marne la Vallée		0753431X	IEP Paris	
	0931238R	Université Paris 13 (Paris Nord Villetaneuse)		0753478Y	Ecole nationale des Chartes	
	0931827F	Université Paris 8 (Vincennes Saint Denis)		0753486G	Ecole pratique des Hautes Etudes	
	0941111X	Université Paris 12 (Val de Marne)		0753488J	Institut national langues et civilisations	
Dijon	0211237F	Université Dijon (Bourgogne)		0753494R	Museum d'histoire naturelle	
Grenoble	0381838S	Université Grenoble 1 (Joseph Fourier)		0753496T	Observatoire Paris	
	0381839T	Université Grenoble 2 (Pierre Mendès France)	0753742K	Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales		
	0381840U	Université Grenoble 3 (Stendhal)	0755026F	Institut national d'histoire de l'art		
	0381912X	INP Grenoble	0171463Y	Université La Rochelle		
	0730858L	Université Chambéry (Chambéry)	0860073M	ENSMA Poitiers		
Guadeloupe	9710585J	Université Antilles-Guyane	0860856N	Université Poitiers		
Lille	0590311T	ENS Chimie Lille5UVHC)	Poitiers	Polynésie française	9840349G	Université Polynésie française
	0593279U	Université Valenciennes (Sciences et Technologies)			Reims	0101060Y
	0593559Y	Université Lille 1 (Droit et santé)	0511296G	Université de Reims (Champagne Ardenne)		
	0593560Z	Université Lille 2 (Charles de Gaulle)	Rennes	0290346U	Université de Brest (Bretagne occidentale)	
	0593561A	Université Lille 3		0350936C	Université Rennes 1	
	0595964M	Université Littoral		0350937D	Université Rennes 2 (Haute Bretagne)	
0623957P	Université Artois	0561718N		Université Bretagne Sud (Lorient Vannes)		
Limoges	0870669E	Université Limoges	La Réunion	9740478B	Université La Réunion	
Lyon	0421095M	Université Saint-Etienne (Jean Monnet)	Rouen	0761904G	Université Rouen (Haute Normandie)	
	0691774D	Université Lyon 1 (Claude Bernard)		0762762P	Université Le Havre	
	0691775E	Université Lyon 2 (Auguste et Louis Lumière)	Strasbourg	0673021V	Université Strasbourg	
	0692437Z	Université Lyon 3 (Jean Moulin)		0680097L	ENS Chimie Mulhouse	
	0692459Y	ENS Sc. information et bibliothèques		0681166Y	Université Mulhouse (Haute Alsace)	
Montpellier	0341087X	Université Montpellier 1	Toulouse	0311381H	INP Toulouse	
	0341088Y	Université Montpellier 2 (Sc. et Tech. du Languedoc)		0311382J	Université Toulouse 1 (Sciences sociales)	
	0341089Z	Université Montpellier 3 (Paul Valéry)		0311383K	Université Toulouse 2 (Le Mirail)	
	0660437S	Université Perpignan		0311384L	Université Toulouse 3 (Paul Sabatier)	
	0301687W	CUFR Nîmes		0811293R	CUFR Albi	
Nancy-Metz	0541507V	Université Nancy 1 (Henri Poincaré)	Versailles	0781944P	Université Versailles St Quentin	
	0541508W	Université Nancy 2		0911101C	Université Paris 11 (Paris sud)	
	0541564G	INP Nancy (Lorraine)		0911975C	Université Evry Val d'Essonne	
	0570140T	ENI Metz		0921204J	Université Paris 10 (Nanterre)	
	0572081C	Université Metz		0921682D	Ecole nationale de la statistique et de l'admin. économique	
				0951793H	Université Cergy Pontoise	

Annexe 6 : Codes des Ecoles d'ingénieurs

ACADEMIE	N° UAI	Libellé Etablissement	ACADEMIE	N° UAI	Libellé Etablissement	
Aix-Marseille	0130230E	Ecole de l'Air (Salon de Provence)	Nice	0061874E	ISIA -EMP Valbonne	
	0130231F	CER ENSAM Aix en Provence		0831458J	ISEM Toulon	
	0130238N	ISBA Marseille		0831521C	CESTI Toulon	
	0133774G	Ecole Centrale de Marseille	Orléans-Tours	0180910S	ENSIB Bourges	
	0132396J	ESIM Marseille	Paris	0750043P	Ecole d'ingénieurs Ville de Paris	
0133347T	ISMEA Marseille	0751878J		ENSTA Paris		
0600071B	ISA Beauvais	0753237L		CER ENSAM Paris		
0801911T	ESIEE Amiens	0753429V		ESPCI Paris		
Bordeaux	0330201P	CER ENSAM Talence		0753465J	INA PG	
	0330203S	ENITA Bordeaux		0753472S	ENSAM Paris	
	0332984P	CESI Aquitaine		0753483D	CNAM IFFI	
Caen	0641923T	ESTIA Bidart		0753493P	EMP Paris	
	0142182W	ESITC Caen		0753501Y	ENPC Paris	
Clermont-Ferrand	0611136D	EIPI Alençon		0753503A	ENGREF Paris	
	0631786Z	ENITA Clermont-Ferrand		0753510H	ENST Paris	
	0631833A	IFMA Clermont-Ferrand		0753559L	ISEP Paris	
Créteil	0631920V	ENGREF Clermont		0753560M	ESIEA	
	0772219U	ESIGETEL Avon		0753574C	ESME Paris	
	0772496V	ENSG Champs sur Marne		0753592X	EFREI Paris	
	0772517T	ENPC Champs sur Marne		0753607N	ESTP Paris	
	0930603A	ISMCM Saint Ouen		0754431J	Ecole centrale d'électronique	
	0930604B	CESTI Saint Ouen		Poitiers	0171435T	EIGSI La Rochelle
	0932019P	ESIEE Noisy le Grand		Reims	0510083N	CER ENSAM Chalons
	0932078D	ESSA Villepinte			0290119X	ENI Brest
	0941875C	ESICA Vitry sur Seine	0290124C		Ecole navale Brest	
	0941934S	EFREI Villejuif	0290125D		ENSIETA Brest	
0941954N	ESITC Cachan	0291811L	ENSTB Brest			
Dijon	0212024L	ENESAD Dijon	0292125C		ISEB Brest	
	0710091N	CER ENSAM Cluny	0350087E		ENSA Rennes	
Lille	0590338X	ENSAIT Roubaix	0350095N		ENSP Rennes	
	0590339Y	CER ENSAM Lille	0350097R		INSA Rennes	
	0590341A	ENSIAA CESIA Lille	0351781W		ESE Cesson	
	0590342B	ENSTIMD Douai	0351842M	ESAT Rennes		
	0590343C	ISA Lille	0352337A	Ecole Louis de Broglie Bruz		
	0590345E	ICAM Lille	0352347L	INSFA Rennes		
	0590347G	ISEN Lille	0352402W	ENSTB Cesson		
	0590348H	HEI Lille	0352422T	Institut et Sup industriel Eco Lait		
	0590349J	Ecole Centrale Lille	0560068V	ESMSC Saint Cyr		
	0590353N	ESTIT Lille	Rouen	0271338H	ESITPA Rouen	
	0595714R	EC SUP Métrologie		0760165S	INSA Rouen	
	0622384E	CESI Nord		0762378X	ESIGELEC Rouen	
Limoges	0623921A	EC ING Pas de Calais	0762969P	CESI Rouen		
	0870862P	ENSCI Limoges	Strasbourg	0670189S	ENGEEES Strasbourg	
	0870997L	III Limoges		0670190T	ENSAI Strasbourg	
Lyon	0011293A	ESP Bellignat		0310146R	ENSICA Toulouse	
	0420093Y	ENI Saint Etienne	0310152X	INSA Toulouse		
	0420094Z	ENSM Saint Etienne	0310154Z	ESAP Toulouse		
	0690187D	Ecole centrale Lyon	0311256X	ENAC Toulouse		
	0690192J	INSA LYON	0311587G	ENSAE Toulouse		
	0690194L	ECAM Lyon	0312020C	CESI Labège		
	0691696U	CESI Rhône Alpes Auvergne	0312069F	ENM Toulouse		
	0692353H	ISARA Lyon	0312421N	ICAM Toulouse		
	0692566P	ENTPE Lyon	0650048Z	ENI Tarbes		
	0692587M	ENTM Lyon	Toulouse	0811200P	ENSTIMAC Albi- Carmaux	
	0693364G	ITECH Lyon		0910684Z	ENSIA Massy	
	0693623N	CPE Lyon		0910685A	INSTN Gif sur Yvette	
	Montpellier	0300063F		ENSTIMA Alès	0910725U	ESO Orsay
0340131H		ENSA Montpellier		0911494E	ESE Gif sur Yvette	
0341564R		CNEARC- EITARC Montpellier		0911568K	Ecole Polytechnique	
0341652L		ENGREF Montpellier		0911781S	INT Evry	
Nancy-Metz	0540137F	ENGREF FIF Nancy		0912141H	II E Evry	
	0542260N	CESI Nancy		0920672F	ESF Bagneux	
	0573389Z	ESITC Metz		0920674H	EPF Sceaux	
	0573492L	ESE Metz	0920815L	ENSPMR Rueil Malmaison		
	0573513J	CER ENSAM Metz	0921225G	Ecole Centrale des Arts et Manufactures		
	0880077F	ESITE Epinal	0921929X	ESTACA Levallois Perret		
Nantes	0440100V	Ecole centrale Nantes	0922455U	CESI Paris		
	0441679L	ENITIAA Nantes	0951376E	ENSEA		
	0442185L	ICAM Nantes	0951623Y	EISTI Cergy-Pontoise		
	0442205H	ENSTIMN Nantes	0951803U	ESCOM Cergy-Pontoise		
	0442278M	ESB Nantes	0951819L	EPMI Cergy-Pontoise		
	0442292C	CESI Saint Nazaire	0951820M	EBI Cergy-Pontoise		
	0490067G	CER ENSAM Angers				
	0490072M	ESA Angers				
	0490075R	ESEO Angers				
	0492202C	ESAG Angers				
	0492246A	ESAIP Saint Bart d'Anjou				
	0492247B	ENSHAP Angers				
	0492248C	ENIHP Angers				
	0530939H	ESIEA Laval				
	0721484X	ISMANS Le Mans				
0721575W	ESGT Le Mans					

Annexe 6 : Codes « Autres écoles et ESPE (IUFM) »

ACADEMIE	Code	Libellé Etablissement	ACADEMIE	Code	Libellé Etablissement
Toulouse	0310155A	Institut catholique Toulouse	Créteil	0940607Z	ENS Cachan
Nantes	0490811R	Université catholique de l'Ouest	Paris	0753455Y	Ecole nationale supérieure de Paris
	0851415B	Institut Catholique d'Etudes Supérieures	Lyon	0693259T	ENS Lyon Sciences
Lille	0590344D	Institut catholique de Lille		0693817Z	ENS Lyon Lettres
Lyon	0690195M	Institut catholique de Lyon			
Paris	0753541S	Institut catholique de Paris			

CODE	E.S.P.E	CODE	E.S.P.E
9830491S	ESPE NOUMEA	0693480H	LYON
0133393T	AIX MARSEILLE	9720706K	MARTINIQUE
0801885P	AMIENS	0341818S	MONTPELLIER
0251762E	BESANCON	0542255H	NANCY METZ
0332826T	BORDEAUX	0442199B	NANTES
0142158V	CAEN	0061758D	NICE
0631821 M	CLERMONT-FERRAND	0451482S	ORLEANS TOURS
7200164R	CORSE	0754445Z	PARIS
0941936U	CRETEIL	0861249R	POITIERS
0211960S	DIJON	0511935B	REIMS
382 955 F	GRENOBLE	0352291A	RENNES
9710939U	GUADELOUPE	0762952W	ROUEN
9 730 224 F	GUYANE	0672635A	STRASBOURG
9741061K	LA REUNION	312 299 F	TOULOUSE
0595851P	LILLE	0781938H	VERSAILLES
0871012C	LIMOGES		

Annexe 7 : Codes « Handicap »

11	Cécité
12	Autres troubles des fonctions visuelles
21	Surdit� sévère et profonde
22	Autres troubles des fonctions auditives
31	Troubles moteurs (dont dyspraxies)
41	Troubles psychiques
51	Troubles viscéraux (cancer, cardiaques, ...)
52	Troubles du langage et de la parole (dyslexie, ...)
53	Troubles intellectuels et cognitifs (autisme, ...)
54	Plusieurs troubles associés
61	Incapacités temporaires
71	Autres troubles

Annexe 8 : Codes des Professions

CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE
10	Agriculteurs exploitants	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
21	Artisans	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
22	Commerçants et assimilés	53	Policiers et militaires
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la fonction publique	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques	61	Ouvriers qualifiés
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	66	Ouvriers non qualifiés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Retraités : agriculteurs exploitants
42	Instituteurs et assimilés	72	Retraités : artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	73	Retraités : cadres, professions intermédiaires
44	Clergé, religieux	76	Retraités : employés, ouvriers
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	82	Autres personnes sans activité professionnelle
47	Techniciens	99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)